

Assemblée communale du 19 mars 2013, 20.00 h, Centre visiteurs Mont-Terri de Saint-Ursanne

Président : Dominique Paupe, Président

Scrutateurs : Claude Varin et Olivier Choulat sont nommés scrutateurs.

Présents : 77 personnes sont présentes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 décembre 2012.
2. Décider la vente de la parcelle No 1207 du lotissement Tchu Prègne, à Epauvillers, à Sophie Amiot et Marc Rossel, Tramelan.
3. Prendre connaissance et approuver l'achat d'un véhicule et de son équipement pour le service technique communal (en remplacement du tracteur actuel) ; voter le crédit de fr. 160'000.— nécessaire à l'acquisition et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
4. Prendre connaissance et approuver l'achat d'un nouveau véhicule d'intervention pour le SIS Clos du Doubs ; voter le crédit de fr. 330'000.— (sous déduction de subventions de 70 %) nécessaire à l'acquisition et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
5. Prendre connaissance et approuver le projet d'aménagement des alentours de l'ancienne école de Montenol ; voter le crédit de fr. 40'000.— nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable.
6. Informations communales
7. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 décembre 2012 est approuvé tacitement.

2. Vente de la parcelle No 1207, Tchu Prègne, Epauvillers

En préambule, Francis Claude, beau-père de l'acquéreuse, quitte la salle. Nicolas Maître, Conseiller communal, présente le dossier. Il explique la demande présentée par Sophie Amiot et Marc Rossel, de Tramelan, en faveur d'une parcelle du lotissement Tchu Prègne, à Epauvillers.

L'entrée en matière est approuvée.

Nicolas Maître signale qu'il s'agit de la parcelle No 1207, d'une surface de 841 m² et précise les conditions de vente, soit :

- Fr. 40.—/m²
- Frais d'acte à charge de l'acquéreur
- Droit de réméré en faveur de la Commune d'une durée de 2 ans.

Au vote, l'Assemblée accepte ce point de l'ordre du jour tel que présenté, sans avis contraire, à la majorité des personnes présentes.

3. Achat d'un tracteur communal

Albert Piquerez, Maire, présente le dossier. Un des deux tracteurs de la voirie, acquis en 1988, compte 10'800 heures. Il doit bénéficier d'un entretien régulier qui devient coûteux vu son âge et a de plus subi une panne importante en décembre 2012. Le Conseil communal estime qu'il n'est pas judicieux de le réparer et propose donc l'achat d'un véhicule de remplacement.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Piquerez détaille le véhicule dont l'acquisition est prévue et qui comporte les caractéristiques suivantes :

- même gamme que les véhicules actuels
- équipements et accessoires compatibles
- meilleur rapport qualité/prix que la concurrence
- adapté aux besoins

Le prix du tracteur nu se monte à fr. 122'000.—. Il est prévu de l'équiper d'une épandeuse à sel/gravillon et d'une benne frontale, pour fr. 29'400.—, ainsi que d'une brosse frontale, pour fr. 6'800.—. Le crédit total à voter est donc de fr. 160'000.—.

Albert Piquerez signale que la vente du véhicule actuel est en négociation et que le prix de fr 4'000.— avancé viendra réduire le coût à charge de la Commune. Le solde, soit fr. 156'000.— sera emprunté.

M. Piquerez conclut en disant encore que le remplacement du tracteur âgé de 25 ans est indispensable pour assurer la mission de la Commune et ajoute que le véhicule qu'il est prévu d'acheter est, pour ces mêmes raisons, en location depuis décembre dernier. Les tests ont été concluants. En outre, les locations payées seront considérées comme acomptes du prix d'achat.

Il est confirmé à Nanuska Varin que le véhicule travaillera principalement à Saint-Ursanne mais se rendra aussi dans les autres localités de la Commune, selon les besoins, par exemple pour désherber les rues.

Au vote, ce point est approuvé tel que présenté à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

4. Achat d'un véhicule pour le SIS

Yves Charmillot, Conseiller communal, présente le dossier. Il explique le concept SAPEURS-POMPIERS 2015 (SP 2015) élaboré par la conférence gouvernementale de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers, qui détermine notamment les temps d'intervention lors de sinistres. Les véhicules actuels du SIS sont vieux et ne permettent plus de répondre aux recommandations SP 2015. Il est donc proposé l'achat d'un nouveau véhicule.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Charmillot explique qu'un premier projet prévoyait l'achat d'un tonne pompe léger et d'un véhicule de première intervention. Ce projet avait comme inconvénient un coût élevé, des besoins et des dépenses importantes pour la formation des chauffeurs (permis poids lourds). Une modification de l'entrée, trop petite, du hangar du feu d'Epauvillers serait de plus nécessaire. La commission des finances proposait d'échelonner les achats et de fixer des conditions particulières pour la formation des chauffeurs (remboursement proportionnel du coût du permis si le sapeur quitte le SIS avant un certain temps).

Le projet retenu et présenté par le Conseil prévoit l'achat d'un seul véhicule, en l'occurrence un tonne pompe léger. Cette option offre l'avantage d'un coût supportable pour la commune et des besoins en formation de chauffeur réduits tout en assurant la mission du SIS. De plus, il ne sera plus nécessaire d'agrandir l'entrée du hangar du feu d'Epauvillers. En outre, à terme, ce véhicule devrait remplacer le véhicule actuel de Saint-Ursanne, sous réserve du caractère contraignant du concept SP 2015. Le crédit à voter est de fr. 330'000. —. Le financement sera assuré par une subvention ECA-Jura de fr. 231'000. — (70 %) et une contribution de la caisse de district des pompiers de fr. 20'000.— (forfait). Le solde net, soit fr. 79'000. —, sera emprunté. Le Conseil envisage également de lancer une campagne de recherches de dons.

Claude Varin souhaite savoir pourquoi l'achat des deux véhicules n'a pas été retenu. Yves Charmillot explique que les raisons sont financières principalement.

M. Charmillot ajoute à l'intention de Michel Burket que le véhicule (VPI) actuel est vieux et que les frais d'entretien commencent d'être élevés. Il paraît dès lors plus judicieux d'opter pour un achat tout en profitant des subventions extraordinaires de l'ECA Jura. L'avenir du VPI n'est pas encore fixé, mais il continuera d'être utilisé aussi longtemps que possible, tant que les frais d'entretien ne seront pas trop onéreux.

Au vote, ce point de l'ordre du jour est approuvé tel que présenté, à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

5. Aménagement des alentours de l'ancienne école de Montenol

En préambule, Dominique Paupe rappelle l'article 25, alinéa 3 du règlement d'organisation communal. Sur cette base, l'Assemblée accepte la présence des membres du Comité de DynaMontenol durant le débat, en précisant que ceux-ci ne pourront toutefois formuler aucune demande en séance et uniquement répondre à des questions.

Ephrem Theurillat, Conseiller communal, présente le dossier. Il rappelle la première requête formulée par DynaMontenol au Conseil communal pour l'aménagement de places de parc aux alentours de l'ancienne école de Montenol. L'exécutif n'avait pas accepté d'avancer le financement pour le projet, comme le proposait la société. En septembre 2012, une demande a été formulée en Assemblée communale et enregistrée. Cela explique que ce point soit présenté à l'ordre du jour, conformément à l'article 15, alinéa 2 du règlement d'organisation communal.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Theurillat explique le projet. Il consiste à aménager 11 places de parc sur la parcelle communale No 6, soit 5 dans le prolongement de l'espace de jeu goudronné et 6 dans la partie engazonnée au Nord du bâtiment. M. Theurillat rappelle la convention passée entre la Commune de Montenol et la société en particulier l'article 3 qui précise que l'entretien des extérieurs est pris en charge par la Commune. Il précise que la commission des finances estime que la demande de DynaMontenol sort des obligations conventionnelles et que la Société doit couvrir le financement (location ou autre).

Le coût des aménagements souhaités atteint fr. 40'000.—. Le Conseil est d'avis que l'annuité de la dette doit être couverte par DynaMontenol (environ fr. 200.—/mois) et souhaite par ce biais éviter un précédent. A ces conditions, l'Exécutif est favorable au projet.

Jacinthe Jeannerat, présidente de DynaMontenol, rappelle la création de l'association et la convention passée en 2008 avec la commune de Montenol. Elle explique le grand succès des locations du gîte, majoritairement par des citoyens ou sociétés locales pour lesquelles la mise à disposition est gratuite. Les places de parc existantes ne répondent plus aux besoins et ne couvrent pas la demande. Elle ajoute que l'éventuelle réalisation perdurera dans le temps et bénéficiera au bâtiment à long terme.

Evelyne Perren, locataire de l'appartement situé dans le bâtiment, s'inquiète du déplacement des activités des utilisateurs du gîte en direction de son logement. Il est précisé que les places seront réalisées en partie sur la place goudronnée.

André Guédât s'inquiète de futures demandes en faveur d'autres gîtes. Ephrem Theurillat explique que les places serviront aussi aux gens du village de Montenol.

Dominique Paupe précise que le financement du projet fait partie intégrante du dossier. Comme présenté, les modalités exactes du financement par DynaMontenol seront définies ultérieurement.

A terme, il est ainsi prévu que DynaMontenol finance la totalité de l'investissement, sous réserve d'un arrêt des activités avant terme.

Nanuska Varin propose que la commune participe à raison de 50 % au coût total, à prélever sur le fonds de la taxe de séjour, par exemple, le solde devant rester à charge de DynaMontenol.

Colombe Koller n'est pas favorable à ce que DynaMontenol soit amenée à financer le projet.

Mme Savy propose quant à elle que la Commune prenne totalement à sa charge l'investissement nécessaire aux places de parc.

Claude Jeannerat rappelle qu'il n'existe pas de place de parc à Montenol, localité desservie par des routes étroites où le croisement est difficile. La cour devant l'ancienne école est utilisée comme place de jeux. Faire venir des véhicules à cet endroit pour y parquer n'est selon lui pas compatible avec les notions de sécurité.

Jean-Paul Lachat s'inquiète également de l'équité de traitement avec les autres sociétés locales. Il souhaite également savoir qu'elles sont les conditions de mise à disposition du bâtiment. Il estime pour sa part que, vu le succès annoncé précédemment par Mme Jeannerat, une location devrait pouvoir être payée. Ephrem Theurillat explique que le bâtiment est mis gratuitement à disposition.

La caissière de DynaMontenol explique que le gîte a rapporté 2'500.— environ en 2010 et dégagé une perte de 1'800.— environ en 2011.

Il est rappelé que les statuts de DynaMontenol prévoient d'affecter 50 % de son bénéfice à des sociétés ou activités communales. Dominique Rollat propose que la Commune en soit systématiquement la bénéficiaire pour couvrir l'annuité de la dette.

Au 1^{er} tour de vote, l'amendement « Rollat » obtient 21 voix contre 18 pour l'amendement « Savy », qui n'est ainsi pas retenu. Au 2^e tour, l'amendement « Rollat » obtient 27 voix contre 6 pour l'amendement « Varin ». Au final, l'amendement « Rollat » obtient 32 voix contre 21 pour la proposition communale. L'amendement « Rollat » est ainsi approuvé et remplace la proposition du Conseil.

Enfin, l'Assemblée approuve par 33 voix contre 6 le projet d'aménagement des alentours de l'ancienne école de Montenol, vote le crédit de fr. 40'000.— nécessaires aux travaux, donne compétence au Conseil pour contracter puis consolider l'emprunt indispensable et décide que DynaMontenol versera le 50 % de son bénéfice annuel pour financer le crédit.

6. Informations communales

Albert Piquerez donne des informations au sujet du projet de fermeture du chemin de la Fin du Teck à la circulation. Il rappelle l'historique du dossier et explique les raisons qui ont poussé la Commune à proposer cette fermeture, publiée dans le journal officiel du 6 février. 7 oppositions ont été déposées à ce projet et une séance de conciliation est fixée au 18 avril 2013. Le Conseil communal arrêtera sa position après cette séance.

Il est précisé à Gabriel Willemin que si la Commune renonce à son projet, le service des Ponts et Chaussées n'aura plus à se prononcer formellement sur les oppositions.

Michel Maître regrette que l'information au sujet du projet de fermeture à la circulation de la Fin du Teck n'ait pas été faite préalablement. Albert Piquerez rappelle que la procédure a été suivie de manière standard et qu'une information n'était pas indispensable.

Albert Piquerez explique encore que la majorité du transit est due aux frontaliers et qu'il n'est pas possible d'interdire que ce trafic.

Avec la fermeture de la route à la circulation, les promeneurs seront obligés de parquer en bas du chemin, et non plus sur le secteur au plat du haut, comme actuellement.

Il est précisé à Gabriel Willemin que la Commune n'a pas reçu de plainte écrite quant au trafic sur la Fin du Teck. Des remarques orales ont par contre été régulièrement formulées.

Albert Piquerez précise encore que l'Assemblée ne peut statuer sur la fermeture ou non du chemin de la Fin du Teck puisqu'elle n'est formellement pas compétente en la matière. Formuler une proposition visant à faire prendre une décision ultérieure au Législatif n'a donc pas de sens et ne peut être retenue.

Selon la procédure ordinaire, le Conseil organisera donc une séance de conciliation puis statuera sur la suite à donner au dossier.

Jacques Vuillaume présente l'historique et l'évolution de l'assainissement des odeurs émanant des cheminées de Benteler Automotive SA. L'installation d'un traitement au filtre à charbon testée courant 2012 a été concluante et l'entreprise a voté les crédits pour poser une installation identique sur les deux autres cheminées en fonction.

Albert Piquerez explique encore que la Commune est en contact régulier avec le Canton pour connaître l'avenir de l'entreprise sur le site de la commune. Il faut rappeler en effet que la maison mère a annoncé récemment dans la presse son intention de se séparer de ses activités menées à Saint-Ursanne.

Nicolas Maître explique à Christine Savy que des démarches pour accueillir des entreprises dans la commune sont menées en collaboration notamment avec la SEDRAC (Société d'Equipeement de la région Ajoie et Clos du Doubs). La configuration locale incite plutôt à l'accueil d'artisanat que de l'industrie lourde.

Maurice Altermath présente le projet de passe à poissons à la chute du Doubs à Saint-Ursanne, soumis pour préavis au Conseil communal et la position prise par l'Exécutif à ce sujet. Sur ces bases, l'Exécutif a relevé les problèmes suivants : mauvaise intégration dans le site ; sécurité aux abords ; baignade et place de détente pas pris en considération ; variante « ruisseau » à étudier.

7. Divers

Christian Augsburg, commandant du SIS, remercie l'Assemblée pour l'acceptation d'achat du véhicule. Il invite également le Conseil à étudier l'opportunité d'acquérir le 2^e véhicule initialement prévu, pour pouvoir bénéficier de la subvention ECA-Jura.

Stéphanie Riat s'inquiète de la sécurité des enfants devant traverser la chaussée au bas de la Route de la Croix en direction de l'école. Albert Piquerez s'engage à étudier ce problème au sein du Conseil, respectivement de la commission de police.

Il est précisé à Gabriel Willemin qu'aucune plainte n'a été déposée au sujet du refus de la Poste de distribuer le courrier dans certaines fermes de la Commune, selon leur éloignement du bureau de Poste.

Il est signalé que les tout-ménage communaux n'ont pas été distribués dans plusieurs cases postales. Nous veillerons à ce que ce problème ne se pose plus.

Paul Choulat signale que plusieurs nids de poule existent sur la chaussée, au village d'Ocourt. Albert Piquerez signale que les travaux seront planifiés dès que les conditions climatiques le permettront.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 21.45 h.

ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Paupe

Philippe Burket